

Études internationales



COURRIER, Yves, *L'UNESCO sans peine*, Paris, L'Harmattan, 2005, 353 p.

Jérôme Montes

Volume 38, Number 2, juin 2007

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/016041ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/016041ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Montes, J. (2007). Review of [COURRIER, Yves, *L'UNESCO sans peine*, Paris, L'Harmattan, 2005, 353 p.] *Études internationales*, 38(2), 286–287.
<https://doi.org/10.7202/016041ar>

guerre » menée par le biais de l'ONU à l'encontre de l'Irak est le résultat d'un régime de sanction et d'un programme humanitaire conduits sans vision ni courage. Pour qu'une telle tragédie ne se reproduise, l'auteur préconise d'analyser en profondeur le cas des sanctions irakiennes, analyse à laquelle il contribue d'ailleurs de manière significative par son ouvrage. Cependant, au delà du besoin de connaissances supplémentaires, l'auteur plaide pour un renforcement du caractère international et de l'indépendance de l'ONU, et, en son sein, du Conseil de sécurité et du Secrétariat.

Coralie HINDAWI

Albert-Ludwigs-Universität, Freiburg, Allemagne et
Université Pierre Mendès France, Grenoble,
France

L'UNESCO sans peine.

COURRIER, Yves. Paris, L'Harmattan,
2005, 353 p.

Qui aime bien, châtie bien. Parmi les nombreux ouvrages consacrés à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *L'UNESCO sans peine* a ceci d'original qu'il apporte le témoignage de la vie d'un fonctionnaire international : Yves Courrier, entré à l'UNESCO en 1978. Il sert ici de porte-plume au « Groupe de recherche sur les réformes et les évaluations à l'étude à l'UNESCO pour son universalité » (GRREEUU) constitué par d'anciens fonctionnaires originaires des cinq continents ayant servi dans un grand nombre d'unités différentes. L'autre originalité de l'ouvrage tient à l'autodérision et à la légèreté de l'auteur qui inscrit son propos dans la continuité d'Albert Cohen et de sa *Belle du*

Seigneur. Un enchaînement de quinze leçons dépeint ainsi, avec son lot d'excès et de ridicule, les dédales et les travers de la très enviée nomenklatura *unesquienne*.

D'emblée, l'auteur justifie le choix de l'UNESCO, temple de la culture et parangon de la démocratie, comme objet de son enquête et présente un bref aperçu des ouvrages rédigés par d'autres fonctionnaires sur l'organisation. Puis il s'attarde sur le recrutement (leçon 2^e) dont la procédure n'est un modèle ni de rapidité ni de transparence. Les possibilités de contournement sont, en effet, nombreuses et variées, notamment pour la gent féminine à condition d'être jeune et jolie! Quant au programme (leçon 3^e), les résultats ne sont pas toujours tangibles, ce qui pose la question de son évaluation. Dans sa quatrième leçon, l'auteur décrit les aberrations des services sectoriels, en particulier du AO (*administrative office*) qui délivre les visas et de l'UCE (unité de coordination et d'évaluation) dont l'inertie bureaucratique menace l'institution dans son ensemble dès lors que ses agents consacrent davantage de temps à rendre compte de leurs actions qu'à les mettre en œuvre. La vie sociale à l'UNESCO, retracée à mi-ouvrage, montre combien l'individualisme, les rancœurs et autres rivalités rendent l'ambiance de cette auberge espagnole détestable. L'analyse du fonctionnement des services centraux (leçon 6^e) conduit l'auteur à souligner les travers de la hiérarchie au sein de l'organisation, la décentralisation dans les bureaux hors siège (leçon 7^e) étant un moyen efficace de s'y soustraire. En matière de salaires et de protection sociale le

mot d'ordre est à l'économie (leçon 8^e), on fait carrière plutôt horizontalement que verticalement (leçon 9^e) et l'agent se montre peu prompt à faire valoir ses droits (leçon 10^e). Pivot de l'institution, le directeur général (leçon 11^e) doit quant à lui composer avec les dysfonctionnements du Conseil exécutif (leçon 12^e) et de la Conférence générale (leçon 13^e). D'ailleurs, à l'instar des autres organisations internationales, l'UNESCO est le lieu privilégié des luttes entre États membres (leçon 14^e). L'ouvrage s'achève par une leçon-fiction qui projette le lecteur en 2045 pour conclure que si la proportion homme/femme évolue dans le sens d'une plus large représentation de la gent féminine, les bureaucraties nationales et internationales seront profondément transformées.

Destiné aux néophytes comme aux professionnels de la diplomatie, cet ouvrage – cet examen de conscience lucide devrait-on dire – offre une multitude d'anecdotes pour décrypter une organisation internationale. Bien informé, l'ouvrage est d'autant plus agréable à parcourir que l'auteur adopte un ton délibérément enjoué et facétieux, qui ne verse jamais dans le mépris ou le dénigrement, mais qui tranche indéniablement avec le discours diplomatique conventionnel. La lecture n'en devient qu'un pur moment de détente, et c'est tant mieux, car comme disait Luis Buñuel « une journée sans rire est une journée perdue »...

Jérôme MONTES

Office des nouvelles internationales
Biarritz, France

La charte des Nations Unies, constitution mondiale ?

CHEMAIN, Régis et Alain PELLET (dir.).
Coll. *Cahiers internationaux*, n° 20,
Paris, Éditions Pedone, 2006, 237 p.

Ce petit livre est un recueil des contributions et interventions au Colloque organisé par le Centre de Droit international de l'Université Paris X-Nanterre à l'occasion du 60^e anniversaire de la fondation de l'ONU, avec le concours du Centre régional d'information de l'ONU et de la société d'avocats Lysias. Le sujet central était de savoir si la Charte des Nations Unies a acquis le caractère d'une *constitution internationale*. Les perspectives de réforme ont également été évoquées. Le Colloque a réuni des juristes français et étrangers, deux juges à la Cour internationale de justice, quelques représentants de l'ONU, des diplomates ainsi que Javier Pérez de Cuellar, ancien secrétaire général de l'ONU. Ce dernier a fait des propositions concrètes d'amendements de la Charte.

La première partie porte sur la fonction constitutionnelle de la Charte dans le système des Nations Unies. Une section examine la Charte et la répartition des compétences dans l'Organisation. Un intervenant a rappelé que la Charte reflétait un consensus dans une société politiquement homogène en 1945. Il a constaté que la Charte n'était pas une constitution, mais une forme de gouvernance avec des structures similaires mais non identiques à celles de l'État. Pour la diplomate française, Edwige Belliard, le droit international public reste largement fondé sur le consentement des États. L'ONU